

CONSEIL MUNICIPAL

Commune
de Chepniers

Séance du 7 avril 2025
à 14h00
à la Mairie

Le Conseil Municipal de la commune de CHEPNIERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil en mairie, le sept avril deux mille vingt cinq à 14h00, sous la présidence de Mr Thierry CLEMENCEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- CLEMENCEAU Thierry,
- MICHONNEAU Michelle,
- PAGNOUX Mario,
- LANDREAU Valérie,
- LESTANG Jean-Marie,
- CAMOUSSEIGT Jean-Michel,
- DUPRÉ Sandrine,
- JAGOU Guylaine,
- THOUVENIN Nadia,

ÉTAIT ABSENTE ET AVAIT DONNÉ PROCURATION:

ÉTAIENT ABSENTS :

- AILLET Alexandre
- MAHAUT Solène
- METAYER Florence
- CORNIL Christine

SOMMAIRE

DÉLIBÉRATIONS :

<u>2025DE0016</u> – Vote du Budget Primitif 2025 de la commune.....	3
<u>2025DE0018</u> – Vote du Budget Primitif 2025 du lotissement.....	3
<u>2025DE0020</u> – Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025.....	4
<u>2025DE0021</u> – Modification du RIFSEEP.....	4
<u>2025DE0022</u> – Participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.....	4
<u>2025DE0023</u> – Adhésion à FREDON 17 pour l'année 2025.....	5
<u>2025DE0024</u> – Vote des subventions Communales	5
<u>2025DE0025</u> – Demande subvention de soutien	6

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES : 6

Mr le Maire propose Mme LANDREAU Valérie comme secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité,

Début de séance à 14h avec l'intervention de Mme Tomei du groupe « la poste » pour la révision de l'adressage Communal.

Certains lieux dits restent encore en cours de discussion avant la validation finale.

- La Mercerie
- La Bourgade avec l'impasse
- L'Houmade
- Chez Brunaud et la Sauzette
- Le Moulin de l'hôpital / Pont du Maine
- La Cabane

Après validation une réunion publique sera planifiée ainsi qu'une communication auprès des citoyens.

Une délibération sera alors réalisée pour entériner les voies souhaitées.

Une signalisation par des panneaux sera alors effectuée et les différentes cartes seront mises à jour.

Fin d'intervention 16h15

Procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2025 est corrigé et est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal,

DÉLIBÉRATIONS

2025DE0016: Vote du Budget Primitif 2025 de la commune

Monsieur le Maire fait lecture du budget principal de la commune proposé pour l'année 2025 en section de fonctionnement et d'investissement.

Globalement les montants totaux sont en :

SECTION de fonctionnement

Dépenses : 1 234 100,88 € dont :

- Charges générales : 248 350,88 €
- Charges de personnel : 258 500 €
- FNGIR (atténuations de produits) : 20 100 €
- Autres charges de gestion : 174 650 €
- Charges financières (intérêts emprunts) 3500 €
- Charges spécifiques et dotations aux provisions : 4500 €
- Amortissements : 7503 €
- Virement à la section d'investissement : 516 997 €

Recettes : 1 234 100,88 € dont :

- Atténuations de charges : 1000 €
- Produits des services : 38 140 €
- Fiscalité locale et taxes : 370 800 €
- Dotations : 158 800 €
- Autres produits de gestion : 18 000 €
- Résultat cumulé reporté : 635 360,88 €

SECTION d'investissement

Dépenses : 676 017,96 € dont :

- Reste à réaliser 2024 : 24 698,36 €
- Solde d'exécution 2024 : 126 819,60 €
- Dépenses financières : 132 000 €
- Opérations d'équipements : 392 500 €

Recettes : 639 717,34 € dont :

- Reste à réaliser 2024 : 36 300,62 €
- Recettes d'ordres (transfert de la section de fonctionnement) : 516 997 €
- Amortissements : 7503 €

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal approuve la proposition budgétaire 2025 pour le compte principal de la commune.

2025DE0018 : Vote du Budget Primitif 2025 du lotissement

Monsieur le Maire fait lecture du budget annexe du lotissement proposé pour l'année 2025 en section de fonctionnement et d'investissement.

Globalement les montants totaux sont en :

SECTION de fonctionnement

Dépenses : 546 092,94 € dont :

- Charges à caractère général (travaux et études) : 230 000 €
- Charges financières : 14 200 €
- Virement à la section d'investissement : 287 692,94 €

Recettes : 546 092,94 € dont :

Transfert de la section d'investissement : 531 892,94 €

Opération d'ordre à l'intérieur de la section : 14 200 €

SECTION d'investissement

Dépenses : 621 892,94 € dont :

Dépenses financières (rbst anticipé emprunt): 90 000 €

Transfert à la section de fonctionnement : 531 892,94 €

Recettes : 621 892,94 €

Transfert du budget communal : 116 892,24 €

Opérations ordre de transfert entre section : 287 692,94 €

Solde d'exécution 2024 : 217 307,06 €

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal approuve la proposition budgétaire 2025 pour le compte principal du lotissement .

2025DE0020 : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025

Considérant l'augmentation annuelle des bases locatives imposées par l'État, monsieur le Maire propose de maintenir les taux de la fiscalité directe locale en 2025 par rapport à 2024.

	Taux 2025	Produits attendus €
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	40,57%	254 698,00 €
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	51,29%	28 056,00 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	16,55%	9 218,00 €
Cotisation foncière des entreprises (Si EPCI en fiscalité additionnelle)	25,74%	9 189,00 €

TOTAL = 301 161,00 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide les taux proposés de la fiscalité directe locale pour l'année 2025.

2025DE0021 : Modification du RIFSEEP

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que le centre de gestion nous demande de modifier la délibération 2024DE0035.

En effet, à compter du 1^{er} mars 2025, pour les fonctionnaires et les contractuels, les 3 premiers mois de l'arrêt maladie sont désormais indemnisés à hauteur de 90 % du traitement indiciaire, alors que jusqu'à maintenant l'indemnisation portait sur 100 % du traitement indiciaire durant ces 3 premiers mois.

Les dispositions applicables à la FP territoriale ne pouvant pas être plus favorable que celles de la FP état, il est nécessaire de modifier celle-ci.

A l'unanimité des membres présents, la modification la délibération 2024DE0035 sur le paragraphe N° 2/ Les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE est approuvée.

2025DE0022 : Participation des collectivité territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Monsieur le maire expose au conseil que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès

Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Après la mise en place de cette participation obligatoire pour le risque prévoyance, celle-ci deviendra également effective au 1^{er} janvier 2026 pour le risque santé, pour un montant minimal fixé actuellement à 15 euros brut par mois et par agent.

La participation peut être accordée dans le respect de la procédure soit de labellisation, soit de convention de participation. Cette consultation est réalisée soit par la collectivité, soit par le centre de gestion du ressort de la collectivité. A l'issue de la consultation, l'adhésion de la collectivité à la convention de participation proposée reste libre et donc sans obligation.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal propose d'adhérer à la procédure de consultation et d'appel d'offre du centre de gestion 17.

2025DE0023 : Adhésion à FREDON 17 pour l'année 2025

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr PAGNOUX Mario qui est piégeur professionnel, (il a une habilitation pour lutter contre les rats, pigeons et taupes), il informe le conseil sur les avantages d'adhérer avec « FREDON 17 ». Cette Fédération, avec le Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles (GIDON) dont la commune dépend, assurent la coordination des luttes, pour la régulation d'un certain nombre d'organismes classés nuisibles présents sur notre département.

En vertu de leurs statuts, l'accès à leurs services ne peut être effectif qu'avec le règlement d'une adhésion annuelle, dont le montant reste identique à 2024 soit 180,00 €. Cette adhésion nous permet ainsi que l'ensemble des habitants de notre Commune de bénéficier de tarifs préférentiels sur les services proposés. Une partie de cette somme sera reversée au GIDON de notre territoire, afin de soutenir son activité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, décident d'adhérer à la Fédération « FREDON 17 » pour l'année 2025 pour une somme de 180,00€.

2025DE0024 : Vote des subventions Communales

Monsieur le Maire expose les demandes de subventions des divers organismes et associations.

Après en avoir délibéré et retrait des conseillers municipaux pour les associations concernées, le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres du Conseil Municipal pouvant s'exprimer, les subventions présentées, en fonction de la somme globale allouée de 10000 € décidée au budget communal 2025. soit :

TIERS ASSOCIATION	VOTE en €
ACCA CHEPNIERS	800
ADMR SUD SAINTONGE	100
ASCS	700
ASSO LOISIRS ET CULTURE	400
ASSO DES DONNEURS DE SANG	100
ASSO FOOTBALL CLUB	2000
ASSO LES SABOTS VERTS	200

ASSO PECHE ET LOISIRS	1000
CLUB DES AINES DE LA LIVE	300
COMITE ANIMATION CHEPNIERS	500
ORANGES MECANQUES TEAM	1000
UN HOPITAL POUR LES ENFANTS	100
DEAMBUL'HISTOIRES	162
LA MAISON POP	300
LES RESTAURANTS DU COEUR	150
MFR CHEVANCEAUX	200

2025DE0025 : Demande subvention de soutien

Monsieur le Maire expose la demande d'une subvention de 162 € concernant l'association Déambul'histoires qui prend le relai de livr'anim soutenant les actions de nos bibliothèques et médiathèques cantonales.

Cette subvention servira à soutenir financièrement l'organisation du festival d'arts de rue qui aura lieu cette année à Montlieu-La-garde le dimanche 6 juillet 2025.

Après en avoir délibéré et retrait de la conseillère municipale Mme Jagou Guylaine déléguée à la gestion de la bibliothèque municipale, le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres du Conseil Municipal pouvant s'exprimer, l'accord d'une subvention de 162 € au profit de l'association Déambul'histoires.

INFORMATIONS

Enquête publique PRIFF

L'enquête Publique a commencé le 7 avril 2025 à la mairie de Chepniers et se terminera à la fin du mois d'avril 2025.

Fête du printemps – les Estivales

La date retenue est le 5 juillet, dans le cadre es estivales de la CDC, un concert rock des années 80 sera organisé avec le groupe « Polyester 80 ».

La séance est levée à 19h00.

Le secrétaire de séance
Mme LANDREAU Valérie



Le Maire
Mr Thierry CLEMENCEAU

